



SYMTOMA  
AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE

20150206

N° 2015/02/06

DEPARTEMENT DU GARD  
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Séance du lundi 23 février 2015, 18 heures**

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Membres présents : Mesdames et Messieurs :** ANGELI, FOUANT, BOUVOT, CORBIN, FINIELS, LANGET, POUJOL, PALLIER, GAUBIAC, NOGUIER, FAIDHERBE, CHANAL, COMPAN, ISSERT, GERVASONI, ALEGRE, LAYRE, CERRET, CLAUZEL, GUERIN, LAURITA, VALGALIER

**Membres absents excusés : Mesdames et Messieurs :** ARBUS, DECISIER, FRATISSER, LÉPROVOST, ROUDIL, BURTET

**Membres absents: Mesdames et Messieurs :** MARTIN, CAUSSE,

**Membres remplacés :** Madame FOUANT remplace Monsieur ROUDIL  
Monsieur PALLIER remplace Monsieur FRATISSIER

**Procurations :** Madame DECISIER donne procuration à Monsieur FAIDHERBE  
Monsieur BURTET donne procuration à Madame ANGELI

**Membres ayant participé au vote : 24**

**Date de convocation :** 06 février 2015

**Date d'affichage :** 06 février 2015

L'an DEUX MILLE QUINZE, le lundi 23 février, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur CORBIN

**Objet :** inondations 2014 / demande de subventions

Le Président expose à l'assemblée délibérante que face à l'ampleur de l'événement pluvieux de septembre dernier, et à l'instar de nombreuses communes du territoire, le SYMTOMA a subi un préjudice financier important. En effet des quantités hors normes d'objets divers ou matériaux ont été subitement transformés en déchets lors des inondations ; déchets que le syndicat mixte a dû prendre en charge le plus rapidement possible.

Même si le nécessaire a été fait pour que certains d'entre eux puissent intégrer les filières habituelles de recyclage (mobilier, matériels électriques, ferraille, bois), diminuant ainsi les coûts, la facture globale reste très élevée. C'est 62 908 euros qui ont été dépensés directement par le SYMTOMA pour traiter les trois dépôts de St Laurent-Le-Minier, Le Vigan et St Hippolyte du Fort. Mais c'est environ 100 000 euros que cet événement aura réellement coûté à la collectivité compte tenu des dépenses indirectes comme celles engendrées par l'impossibilité d'utiliser le site de stockage de déchets inertes de St Laurent-Le-Minier devenu inaccessible pendant plusieurs mois.

Il est donc particulièrement opportun d'obtenir un maximum d'aides financières afin de diminuer l'impact économique de la catastrophe. Les organismes sollicités seraient : l'État, l'Ademe, la région Languedoc-Roussillon et le Conseil Général du Gard dans le cadre du préjudice subi lors des intempéries de Septembre 2014, pour un montant subventionnable de 62 908 euros et selon le plan de financement suivant :

- État = 21% soit 13 210,68 euros
- Ademe = 28% soit 17 600,00 euros (notification obtenue)
- Conseil Régional = 10% soit 6 290,80 euros
- Conseil Général du Gard = 21 % soit 13210,68 euros

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, autorise le Président à solliciter les divers organismes cités ci-dessus et à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 24 février 2015

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le ..... 24 FEV. 2015 ..... et de la publication le ..... 24 FEV. 2015 .....

Le Président,

Gérald GERVASONI

